

RECHERCHE PAR INTERPOL POUR DES MASSACRES PERPETRES AU RWANDA EN 1994

Un « génocidaire » arrêté à Mayotte

Recherché par Interpol, Pascal Simbikangwa vivait à Mayotte depuis trois ans, aux yeux et à la barbe des autorités. Son implication dans un trafic de faux papiers a fini par le trahir.

Pascal Simbikangwa se croyait protégé par les fausses identités derrière lesquelles il se cachait. « Kigali ne peut rien faire contre moi : ils ont le bras trop court », fanfaronnait-il lorsque je l'avais rencontré il y a quelques semaines. Installé à Mayotte depuis 2005 après avoir vécu plusieurs années dans l'Union des Comores, il se faisait appeler David Safari, ou encore Safari Senyamuhara. Trop confiant dans sa bonne étoile, il a fini par se trahir...

Mardi 28 octobre, en perquisitionnant son domicile, les enquêteurs de la Police aux frontières ne se doutaient pas qu'ils s'approprièrent à démasquer un homme poursuivi par un mandat d'arrêt international. A leurs yeux, ce Rwandais demandeur d'asile, entré illégalement sur le territoire français à l'issue d'une traversée Anjouan-Mayotte en kwassa kwassa (1), était d'abord le chef d'un important réseau de fabrication et de vente de faux papiers. Il leur aura cependant suffi d'interroger Interpol, le réseau international de police, pour découvrir que leur proie était l'objet de poursuites de la part de la justice rwandaise. Et pas des moindres : recherché pour « génocide et complicité et conspiration de génocide », ainsi que pour « crime organisé », Pascal Simbikangwa est accusé d'avoir joué un rôle important dans l'organisation des massacres de Tutsi, perpétrés au Rwanda en 1994.

Surnommé « le tortionnaire »

Pour qui s'intéresse à son cas, il n'est pas difficile de glaner des informations sur les faits qui lui sont reprochés : le capitaine Simbikangwa a souvent défrayé la chronique par sa participation aux médias de propagande qui ont répandu la haine contre les Tutsi, mais aussi par les exactions qu'il aurait commises en tant qu'officier du service central de renseignement rwandais, dans les années 1990. Le fait qu'il se déplace en fauteuil roulant – il a été victime d'un accident de voiture plusieurs années avant le génocide – ne le rend que plus aisément identifiable. D'ailleurs,

sur l'avis de recherche publié sur Internet par Interpol, on le voit assis dans son fauteuil, vêtu d'une chemise et d'un pantalon assortis, la barbe bien taillée...

Le personnage qui se dessine à la lecture des documents qui le mettent en cause est loin d'être un tendre. Surnommé « le tortionnaire », Pascal Simbikangwa aurait mis au supplice des opposants, des journalistes et des membres de la communauté tutsi. L'ouvrage « Rwanda, Les médias du génocide », dirigé par l'historien français Jean-Pierre Chrétien (2), le présente comme « un invalide qui ne se déplace qu'en chaise roulante, mais qui aime participer au mauvais traitement des « ennemis » amenés au Service central de renseignement ou au département de criminologie ».

Une plume virulente de la presse anti-tutsi

Son rôle allait cependant au-delà de la simple répression : l'officier invalide faisait partie des stratèges qui ont accompagné la montée des violences ayant conduit au génocide. Déjà, en 1993, il était mis en cause par le rapport d'une commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990. « Tous les témoignages confirment qu'il existe dans l'entourage du Chef de l'Etat un certain nombre de personnes qui organisent les massacres ou les assassinats individuels (...) de diverses manières : réflexions idéologiques, définition des moyens, choix des régions ciblées à tels moments déterminés. Certains noms sont cités à plusieurs reprises », écrivent les enquêteurs.

Parmi eux, « le capitaine Simbikangwa Pascal (également réputé pour avoir torturé de nombreuses personnes de ses mains dans les locaux mêmes de la présidence, au service dit du fichier) ». En juin 1994, Stephen Smith, alors journaliste au quotidien français Libération, publiera un article qui le met lui aussi



Photographie de Pascal Simbikangwa publiée sur internet par Interpol dans son avis de recherche. Dans cette caricature parue en 1992 dans la presse rwandaise, Pascal Simbikangwa est représenté en train de battre un journaliste pour l'obliger à chanter les louanges du régime.



nommément en cause : un témoin y affirme que des « réunions régulières » avaient lieu au domicile de l'officier infirme, dans le but de préparer les massacres.

Mais Simbikangwa ne traduisait pas seulement ses pensées en actes : c'était aussi une plume virulente de la presse anti-tutsi. Au début des années 90, il participe à la rédaction de plusieurs journaux extrémistes plus ou moins proches du pouvoir en place, qui relaient l'idéologie du conflit ethnique. Parmi ceux-ci, Kangura (« Réveille-le ! ») deviendra célèbre en publiant « Les dix commandements du Hutu ». Les rédacteurs y expliquent que sont traités « tout Muhutu qui épouse une femme tutsi », ainsi que « tout Muhutu qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi. Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi

commun tutsi ». Une autre publication fondée par Simbikangwa lui-même, se réjouit ouvertement du massacre de centaines de Tutsi. Effrayées par sa violence, les autorités ordonneront la destruction du premier numéro. L'Indomptable-Ikinani circulera tout de même sous le manteau, sous forme de photocopies.

Logé dans un quartier populaire

Ma rencontre avec l'ancien officier, quelques semaines avant son arrestation, m'avait laissé penser qu'il s'était rangé et qu'il cherchait avant tout à se faire oublier. Logé à Kaweni, un quartier populaire de la capitale mahoraise, il prétendait vivre chichement, son manuel sur « Ce qu'enseigne la Bible » à portée de main. Les habitants du quartier le connaissaient sous le nom

de David et le savaient africain, sans se poser de question : issu du brassage de Comoriens venus de tout l'archipel, Kaweni est le quartier idéal pour passer inaperçu.

Quelques voisins le rémunéraient pour donner des cours de soutien à leur progéniture. « Je la fais travailler car ici les enfants apportent leur cartable à l'école et reviennent sans avoir rien appris », m'avait-il expliqué avant de laisser se sauver l'une de ses petites élèves. Lorsque j'avais prononcé son véritable nom, il avait acquiescé, un peu gêné, avant de réfuter violemment les accusations proférées contre lui.

« Ceux qui m'accusent veulent se mêler des affaires du Rwanda alors qu'ils ne connaissent pas les vrais problèmes du pays », avait-il protesté, faisant allusion aux journalistes et chercheurs occidentaux qui ont dénoncé la préparation du génocide. « Moi,

moi, moi, moi, moi... Moi, je n'ai pas levé le bras sur qui que ce soit. J'en mettrais le feu aux cendres de ma mère ».

Au sein de la communauté rwandaise de Mayotte – environ 500 personnes en comptant les enfants, selon l'un de leurs représentants – certains murmuraient depuis longtemps que « David » était un homme dangereux, mais protégé en haut lieu. Simple théorie du complot, propagée par des hommes et des femmes traumatisés ? Lui se croyait en tout cas intouchable. Mais au jeu du chat et de la souris, il s'est finalement piégé lui-même.

Lisa Giachino (à Mayotte)

(1) Barques de pêcheurs employées pour la traversée clandestine d'Anjouan vers Mayotte.

(2) « Rwanda, Les médias du génocide », sous la direction de Jean-Pierre Chrétien, Karthala, 1995. Les informations sur les journaux de propagande sont issues de cet ouvrage.

Deux affaires de faux papiers

Menée par la Police aux frontières (Paf), l'enquête qui a conduit à l'arrestation de Pascal Simbikangwa a démarré il y a quelques mois par un contrôle d'identité, qui a révélé que l'une des personnes contrôlées possédait une carte d'identité falsifiée. Le Parquet ordonne une enquête préliminaire qui peu à peu remonte jusqu'au fournisseur du document. Le mardi 28 octobre, une opération de perquisition permet de découvrir au domicile de « Safari Sedinawara » de nombreux faux papiers. Présenté comme le « chef de bande des faussaires », celui-ci s'avère, vérification faite auprès des fichiers Interpol, être en réalité Pascal Simbikangwa, sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

Interpellé en même temps que quatre autres personnes, Simbi-

kangwa a été déféré vendredi 31 octobre devant le juge. Il se trouve aujourd'hui sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Majicavo. Débutée vendredi, « l'instruction risque d'être longue », précise le procureur général.

Avant cette affaire, il était déjà poursuivi par la justice française pour « détention frauduleuse de faux documents », cette fois sous l'identité de Safari Senyamuhara. Les faits, qui remontent à 2006, devraient être jugés en mars 2009.

Quant à la demande d'extradition adressée par le Rwanda à la justice française, elle doit être examinée lundi 10 novembre par la chambre d'instruction du Tribunal supérieur d'appel. Ce sera certainement le début d'une longue procédure...

Les heureux des Promos Bleues...



Rosine DAUBIN remet les clés de la 207 CC à M. PAYET



L'opération commerciale de Jules Caillé Automobiles du mois de septembre a fait des heureux, c'est la famille PAYET de Ste-Suzanne qui a gagné la magnifique Peugeot 207 CC.

Rosine DAUBIN, directrice de JCA Chaudron et Denis CHIRVECHES le Chef des Ventes, ont eu le plaisir de leur remettre les clés de la voiture jeudi soir.



L'équipe de JCA Chaudron réunie autour des gagnants.